

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 40 (1982)
Heft: 2

Artikel: L'agriculture comme activité seconde, sur l'exemple fribourgeois
Autor: Valarché, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-138877>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'agriculture comme activité seconde, sur l'exemple fribourgeois

Jean Valarché,
professeur à l'Université de Fribourg

L'histoire nous apprend que l'agriculture est née comme élément d'un ensemble productif où l'on trouvait aussi l'élevage, la cueillette, la chasse, ainsi que la transformation de différentes matières premières. Sans doute elle gagnait en efficacité lorsque l'agriculteur en faisait son occupation principale. Mais il était rare qu'elle puisse être son activité unique. Non seulement l'élevage la complétait utilement, mais les conditions de la vie à la campagne amenaient l'agriculteur à réparer lui-même ses outils et à transporter lui-même ses produits. En bref, ce qu'on appelle l'exploitation agricole exerce traditionnellement l'agriculture comme activité principale et non pas unique.

Actuellement, l'agriculture est de plus en plus souvent une activité seconde. Le glissement de l'une à l'autre est mesuré par les statistiques qui distinguent les agriculteurs à titre principal et les autres. Il s'explique sans ambiguïté! Une nouvelle répartition du travail social accompagne nécessairement la diversification des activités humaines; les anciennes cèdent aux nouvelles une partie de leur effectif. La réduction de la main-d'œuvre agricole peut, il est vrai, s'effectuer de deux façons. Tantôt les exploitations agricoles se dépeuplent par le départ de leurs salariés et des collaborateurs familiaux. A l'extrême c'est l'exploitation elle-même qui disparaît, absorbée par un voisin dynamique ou abandonnée à la friche. Tantôt les exploitants agricoles gardent leurs habitants, mais ils consacrent une partie de leur temps à autre chose qu'à l'agriculture. Il se peut qu'une division du travail en famille assigne à un tel l'activité à la ferme et à tel autre une activité à l'extérieur.

De telles transformations préoccupent les autorités publiques. Elles veulent que le territoire national, même émietté, même montagneux, reste entretenu. Il leur semble que, précisément dans les régions difficiles, l'opiniâtreté des petits exploitants est un atout précieux. Mais elles craignent que leur efficacité économique ne soit pas à la hauteur de leur ténacité. Elles redoutent également que les familles des agriculteurs accrochés à leur terroir natal par une double ou une triple activité ne souffrent d'une surcharge de travail. Pour vérifier ces espoirs et ces craintes divers pays ont demandé à leurs experts d'analyser les conditions de vie et de travail des agriculteurs à double activité.

Les pouvoirs publics suisses s'intéressent particulièrement aux exploitations qui ont l'agriculture comme activité seconde. On en voit deux raisons:

1. Le nombre de ces exploitants grandit par rapport au nombre de ceux qui gardent l'agriculture comme activité principale. Ils sont devenus majoritaires dans ces régions de montagne qui en Suisse ont une importance particulière¹.
2. Le voisinage de deux sortes d'agriculteurs soulève certains conflits, les agriculteurs à plein temps refusant de se voir assimiler des « partiels » qui bénéficieraient des mêmes avantages financiers et fiscaux, alors qu'ils auraient plusieurs sources de revenus dont une moins aléatoire que la leur propre.

La Suisse aide spécialement ses agriculteurs. Les autres catégories sociales ne regimbent pas, à condition que soit défini exactement qui a droit à ce traitement de faveur. Voilà pourquoi le Fonds national suisse de la recherche scientifique a inscrit parmi ses programmes nationaux de recherche «les revenus accessoires tirés de l'agriculture et la situation des exploitations agricoles petites et moyennes». Le signataire de ces lignes a été mandaté pour faire l'étude dans le canton de Fribourg. Ses agriculteurs ont moins besoin d'une double activité que ceux de la Suisse centrale ou du Valais puisqu'ils maîtrisent, en moyenne, une superficie plus grande. Mais, par le contraste de ses trois zones, le canton permet de distinguer ce qui est fondamental et accidentel dans la pratique de l'agriculture seconde.

L'étude porte sur la double activité d'exploitants «en service» et non pas sur cette autre forme d'agriculture seconde que pratiquent certains retraités ou bien — mais en est-il encore? — les maîtres qui se plaisent aux travaux de la ferme. Autrement dit, le champ de la double activité est moins large que celui de l'agriculture à temps partiel. Par ailleurs il ne s'agit que des doubles actifs secondairement agriculteurs, non pas des travailleurs à temps partiel principalement agriculteurs, encore qu'il soit bien difficile de distinguer les uns des autres autrement que sur le papier. Une centaine de familles ont été enquêtées et cet article se propose de résumer les résultats de l'enquête, en allant des plus directs aux plus généraux.

I. L'EXPLOITANT DOUBLE ACTIF ET SA FAMILLE

1. Etudier l'exploitant à part de sa famille était hors de question. Non seulement l'exploitant est généralement chef de famille, mais la double activité est aussi souvent la situation d'un couple que d'un individu. Deux cas peuvent se présenter:

- ou bien chacun a son métier, le ménage figurant par conséquent deux fois un actif;
- ou bien les deux époux pratiquent l'agriculture accessoirement, le mari parce qu'il a un autre métier, la femme parce qu'elle est ménagère. Encore que dans certains cas la femme consacre suffisamment de son temps à l'agriculture ou à l'élevage pour être considérée comme agricultrice à titre principal.

2. La famille type de l'exploitant double actif est composée à peu près comme celle de l'agriculteur à plein temps. Cependant le nombre des enfants est supérieur à la moyenne cantonale dans la zone C (montagne) du canton de Fribourg, où la part de l'activité non agricole est plus grande qu'ailleurs. Le fait paraît sans rapport avec la situation économique, les enfants de l'agriculteur double actif ne participant pas plus que les autres à l'activité professionnelle de leurs parents.

Les classes d'âge jeunes et âgées sont représentées plus, les classes d'âge intermédiaires moins qu'en moyenne. Il arrive fréquemment que l'exploitant double actif arrivé à l'âge de la retraite touche une pension en raison de son emploi non agricole, mais garde son activité agricole.

3. Le double actif a moins souvent une formation professionnelle que l'agriculteur à plein temps. Egalement moins souvent que les professionnels qu'il côtoie hors de l'agriculture. Il ressent pourtant le désir que ses enfants en aient une et il arrive que la seconde activité soit exercée pour leur en donner les moyens.

4. Le double actif occupe une exploitation en moyenne plus petite que celle des autres agriculteurs. Cependant il exerce l'agriculture avec ardeur et la considère comme nécessaire à son existence.

II. LES MOTIVATIONS DE LA DOUBLE ACTIVITÉ

Jusqu'à présent, la motivation principale est pécuniaire, comme l'indique le fait que les doubles actifs se trouvent surtout là où l'agriculture à plein temps rapporte moins qu'en moyenne. Mais expliquer la double activité seulement par le désir de gain serait déformer la réalité.

A. La motivation pécuniaire

Les enquêtés ont répondu souvent qu'ils avaient besoin d'une double activité pour obtenir un revenu convenable. C'est d'ailleurs l'un des points où les enquêtes rapprochent le cas de l'agriculteur second sur exploitation moyenne de celui de l'agriculteur principal sur exploitation petite. Les réponses indiquent aussi que le revenu monétaire tiré de l'agriculture «accessoire» est faible. Mais même en admettant qu'il ne soit pas sous-estimé, le travail fourni est avantageux. Cette production familiale évite une dépense et «amortit» les fluctuations de l'autre occupation. La double activité paraît spécialement nécessaire dans la partie montagneuse du canton de Fribourg, surtout en Singine où la surface de l'exploitation est très petite. Elle se trouve assez facilement là comme dans toute la Suisse, compte tenu de la dispersion des activités économiques.

Il arrive que le besoin de deux revenus soit temporaire. Par exemple un agriculteur endetté vis-à-vis de ses frères et sœurs prendra un travail en usine pour quelques années, le temps de rassembler de quoi se libérer.

B. Les motivations non pécuniaires

1. La tradition familiale. Presque toujours l'actif secondairement agriculteur est d'origine paysanne. Cependant, il n'observe pas complètement la tradition, puisque ses parents étaient le plus souvent soit uniquement soit principalement agriculteurs. Ce glissement est le moyen de conserver le domaine tout en palliant la détérioration relative des prix agricoles. Les trente années glorieuses d'après-guerre ont favorisé l'obtention d'un second revenu qui a maintenu certains doubles actifs au niveau des autres bénéficiaires de la croissance.

2. L'attrait d'un travail non contraint. Certains travaux agricoles procurent du plaisir comme de la peine: exploiter sa vigne, produire ses légumes intéresse nos contemporains comme leurs ancêtres. On comprend donc bien que nos paysans ne veuillent pas rompre toute attache avec l'agriculture. Sans pour autant s'y consacrer exclusivement. L'indépendance de l'agriculteur étant toute relative à une époque de «contrats de production», une seconde activité donne l'assise d'une autonomie. Y compris quand elle est «inofficieuse». Les pessimistes parlent de travail «au noir». Faut-il admettre que la fille d'un agriculteur prête la main à un restaurateur observant plus ou moins les règlements concernant la durée

du travail? Mais certaines activités sont intéressantes à la fois pécuniairement et humainement. Les femmes qui aiment les activités tertiaires aident leur mari à placer les produits de la ferme. Prendre des responsabilités sociales donne aux jeunes un horizon plus large que celui du domaine.

III. LES MODALITÉS DE LA DOUBLE ACTIVITÉ

L'activité principale (qui requiert plus de la moitié du temps de travail et rapporte plus de la moitié du revenu) est aussi variée dans le canton de Fribourg que dans le Valais² ou en France³.

A. La double activité d'intérêt agricole

Il arrive que l'activité accessoire soit l'agriculture et que l'activité principale lui soit directement liée. L'exploitant peut être en même temps contrôleur laitier, garde-génisses, employé d'un horticulteur, secrétaire d'un syndicat d'élevage, gérant d'un dépôt agricole. Un peu plus loin de l'agriculture, on trouve des bûcherons, des forestiers communaux, des employés de scierie. Un peu plus loin encore, mais toujours d'intérêt agricole, il y a le manège et l'entraînement des chevaux. Il y a aussi des bouchers de campagne et des fromagers. En somme, une activité d'ordre tertiaire est souvent exercée au profit du secteur qualifié de primaire, par les mêmes personnes.

B. La complémentarité agriculture — industrie

Le climat et le relief limitent moins l'agriculture dans les Préalpes que dans les régions alpines. D'autre part l'hydro-électricité y favorise moins l'industrie. Les ouvriers-paysans sont donc moins nombreux dans le canton de Fribourg que dans le Valais. On les trouve dans la menuiserie, les travaux publics (monteur de lignes EEF) et l'industrie du bâtiment principalement.

C. La complémentarité agriculture (ou élevage) et activité tertiaire

Les services publics et le commerce constituent l'activité principale d'un certain nombre d'exploitants agricoles. Certains sont secrétaires de leur commune, instituteurs, agents AVS, infirmiers. D'autres sont représentants de produits agro-chimiques, négociants en bétail, marchands de vins ou de fruits. Deux genres d'activités tertiaires semblent appelés à compléter de plus en plus souvent l'exploitation agricole.

1. Les services sociaux doivent se développer au fur et à mesure que vieillit la population rurale. Les personnes âgées ont besoin, non pas tant d'un spécialiste que d'un aide qui ait du temps et l'expérience de la vie à la campagne.

2. Le tourisme rural fait l'objet d'une demande actuellement bien plus forte que son offre. Les citoyens cherchent en zone rurale une détente et, souvent, la connaissance d'une vie différente, mais sympathique. Un minimum de formation professionnelle permettrait aux exploitants agricoles d'ouvrir des buvettes et des gîtes ruraux. Bien des exploitants qui

gagnent difficilement leur vie comme agriculteurs à plein temps trouveraient profit à héberger des touristes. Certains le font déjà dans la partie de langue française du canton de Fribourg. C'est plus rare dans la zone linguistique allemande sans doute parce que les touristes, souvent Belges ou Français, ne comprennent pas le singinois.

L'élevage et le tourisme peuvent occuper complètement une famille paysanne. L'élevage suppose des soins quotidiens et le tourisme couvre la plus grande partie de l'année. Ils se complètent bien puisque les touristes aiment connaître les produits du cru. C'est, semble-t-il, la plus grande chance des agriculteurs à temps partiel.

IV. LES RÉSULTATS DE LA DOUBLE ACTIVITÉ

Ils sont à apprécier sur plusieurs plans.

A. Sur le plan familial

Le pour et le contre apparaissent clairement :

1. La double activité peut favoriser ce que T. Schultz⁴ appelle « l'économie de la famille ». C'est le cas lorsque le mari et la femme exercent des activités complémentaires d'intérêt agricole. Ainsi la femme fera plus facilement apprécier son travail. Il arrive que la vente des produits agricoles du mari procure à la femme son argent. Peut-on étendre aux enfants le bénéfice du travail en commun ? Ce n'est pas sûr. Ils semblent craindre l'inconvénient de la double activité le plus souvent signalé.

2. La surcharge de travail est dénoncée par plus de la moitié de nos enquêtés. Elle existe dans toutes les zones du canton et s'explique aisément. Dans la zone montagnarde, le travail agricole reste pénible. La pente gêne tellement l'emploi des machines qu'une grande partie du travail doit encore être fait à la main. Dans la zone de plaine où la culture la plus profitable est celle des légumes, il faut adapter le rythme du travail à une demande fluctuante et fournir parfois un gros effort. Il est fréquent que le mari quitte l'exploitation agricole tôt le matin, y rentre tard le soir. Sa femme a beaucoup de travail, sans pour autant pouvoir lui épargner toute activité agricole. Les conséquences de cette surcharge sont sensibles : pas assez de temps pour les enfants ni pour le ménage ; accidents corporels parfois dus à l'épuisement. En outre, les jeunes gens redoutent que leurs études ne souffrent de leur participation au travail professionnel.

B. Sur le plan agricole

Le pour et le contre sont défendus avec âpreté :

1. Certains économistes ruraux croient que la double activité est l'un des deux « modèles » que peut suivre l'agriculteur contemporain. Le modèle à concentration et mécanisation maximale a déçu. Il se prête aux grandes exploitations, pas aux exploitations petites et moyennes qu'on trouve d'habitude en Suisse. L'autre modèle est conforme à cette éco-

nomie et cette société «duelles» qui donneraient, à notre travail une souplesse, à notre vie une variété enrichissante. Il permet de se maintenir sur place à des gens qui peut-être ne modernisent pas notre agriculture, mais éviteront de bétonner le village et d'enlaidir le paysage.

2. D'autres économistes ruraux croient que la double activité est un frein à la modernisation des structures. La plupart des exploitations tenues accessoirement sont trop petites pour «renter» un matériel moderne. Elles utilisent en général des méthodes moins intensives que les autres exploitations. Beaucoup ne gardent que quelques moutons ou quelques bovins à l'engrais; d'autres se spécialisent dans l'engraissement des veaux. Le bétail de haute productivité exige des soins que les exploitants double activité n'ont pas le temps de donner. Leur maintien dans les villages bloque la mobilité des terres, donc empêche les meilleurs agriculteurs de concentrer les moyens de production et d'obtenir le rendement grâce auquel les produits agricoles suisses deviendraient compétitifs.

C. Sur le plan de l'économie nationale

Les pouvoirs publics craignent que la double activité ne provoque des conflits entre agriculteurs et espèrent qu'elle maintiendra un équilibre entre la population des villes et celle des campagnes. Les deux opinions semblent excessives.

1. Bien des agriculteurs à plein temps estiment que les «doublement occupés» tirent de l'Etat une part excessive de leur revenu. Certaines situations sont en effet indéfendables. Il y a des «paysans du dimanche», fils d'agriculteurs souvent, mais devenus architectes, dentistes... qui touchent des subsides comme détenteurs de bétail disproportionnés au travail fourni ou au risque assumé. Mais ce sont des cas «marginaux» de profiteurs qui ne représentent pas la double activité dans son ensemble. La plupart du temps les exploitants à titre accessoire ne concurrencent pas les agriculteurs à plein temps. Ils travaillent pour l'auto-consommation plutôt que pour le marché. Ils adoptent des genres de culture et d'élevage moins intensifs. Ils ne bénéficient pas des mêmes appuis. Par exemple ils sont exclus des crédits d'investissement. Ils n'ont pas de facilités pour acheter des machines nouvelles ou moderniser leurs bâtiments. Certains risquent de ne plus toucher de contributions à la surface. Les restrictions actuelles de crédit pèsent sur les exploitants supposés être «non viables» parce que trop petits ou secondairement agriculteurs. Tout cela limite l'avantage d'avoir deux revenus et les agriculteurs à plein temps savent bien que la plupart des «accessoirement exploitants» sont moins à l'aise qu'eux-mêmes.

2. Dans le canton de Fribourg la double activité agit peu sur l'équilibre démographique villes-campagnes. La proportion de la population urbaine s'élève comme partout. En chiffre absolu la population rurale reste la même et on voit peu de raisons qu'elle diminue. Les jeunes gens désirent le plus souvent rester à la campagne, même s'ils n'y travaillent plus du tout. Les communes rurales ont favorisé la construction de logements à loyer modéré qui permettent aux jeunes de s'installer en attendant de pouvoir reprendre la maison de leurs parents. Sans doute les exigences de leur travail en ville peuvent leur faire envisager un déménagement et, s'ils avaient une occupation à la campagne, ce serait une raison de plus de rester. Mais, avec les moyens de locomotion modernes, se déplacer de la campagne à la ville ne pose pas de problème. En général, la distance qui sépare les deux activités est courte.

D'autre part l'argent de la première activité sert souvent à payer la rénovation des maisons campagnardes. Leurs habitants obtiennent ainsi le confort citadin que nous considérons comme indispensable.

En somme la double activité marque une réduction de la main-d'œuvre agricole qui ne change guère le peuplement rural. Passer d'exploitant principal à exploitant accessoire se fait souvent lors de la succession. En général, le père exerçait son activité à plein temps et le fils travaillait dès 16 ans à l'extérieur. Il se peut que la génération suivante voie l'abandon total de l'agriculture. Mais cela ne correspond généralement ni à l'observation du passé, ni aux déclarations des jeunes actuellement.

Le maintien d'une agriculture exercée accessoirement est-il souhaitable? est-il probable?

1. Les doubles actifs compliquent la tâche des pouvoirs publics. Plus l'Etat intervient, plus il a besoin de catégories sociales nettes, dont les droits et obligations sont clairs. Les taxes, les retraites, les assurances, les subventions doivent être établies de façon à éviter la concurrence des groupes sociaux et l'octroi de privilèges injustifiés. Mais la gêne est plus grande pour un pays de tradition centralisatrice comme la France que pour un pays petit et compartimenté où le rapport administration—public peut être personnalisé.

La double activité contredit également certaines tendances économiques (concentration, renouvellement technique). Mais elle s'accorde aux goûts sociaux contemporains (autosuffisance à la base, diversité de la vie). Elle n'a aucunement l'importance d'un contre-pouvoir et se distingue finalement assez peu de l'agriculture à plein temps. Le fait que l'agriculture soit principale ou accessoire influe peu sur l'avantage de disposer du sol et l'inconvénient de dépendre de l'agro-alimentaire.

2. Certains observateurs voient dans l'agriculture seconde la transition du secteur primaire aux autres secteurs de l'économie. Comme le nombre des agriculteurs diminue régulièrement, le nombre des «passants» ne peut que s'amoinrir et la catégorie double actif s'étiolera progressivement. C'est plausible, encore que des «néoruraux» viennent s'ajouter aux vrais agriculteurs pour exercer l'agriculture à titre accessoire. La croissance est d'ailleurs devenue si lente et si peu employeuse que les sorties de l'agriculture devraient se raréfier. La question est plutôt de remplacer les doubles actifs contraints par des doubles actifs volontaires. Des aides à la formation professionnelle et à l'investissement permettraient de choisir un couple d'activités rentables parmi toute une gamme. Ainsi serait couvert cet espace «rurbain» qui fait partie de notre société.

¹ Cf. J. Valarché: «Croissance économique et développement intégré en Suisse», *Revue économique et sociale*, 1976, n°4.

² Paul Sauvain: *Evolution socio-économique récente de la commune de Bagnes en Valais*, thèse, Zurich, 1980.

³ H. de Farcy: *Un million d'agriculteurs à temps partiel*.

⁴ Prix Nobel d'économie politique.